

DECISION N° DEC_016_2024

Mise à disposition d'un abri de chasse dans le lot de chasse n° 2

Monsieur Jean-Luc SPIEGEL, domicilié 18 route d'Elsenheim à ILLHAEUSERN, a sollicité le renouvellement de la mise à disposition de l'abri de chasse en parcelle 20 de l'Illwald – lot de chasse n° 2 – pendant toute la durée du bail de location des chasses communales, du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

La redevance annuelle est fixée à 200,- € et sera réactualisée chaque année en fonction de la variation de l'Indice du Coût de la Construction publié par l'INSEE (base : 2106 3^{ème} trimestre 2023).

Monsieur Jean-Luc SPIEGEL s'engage à assurer l'entretien de cet abri de chasse.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

en application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020,

DECIDE de louer à Monsieur Jean-Luc SPIEGEL l'abri de chasse situé en parcelle 20 de l'Illwald pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033, aux conditions évoquées.

FIXE à 200,- € la redevance annuelle qui sera réactualisée chaque année en fonction de la variation de l'Indice du Coût de la Construction publié par l'INSEE (base : 2106 3^{ème} trimestre 2023).

CHARGE Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Adjoint au Maire, de signer le contrat de concession.

Domaines et Intendance/Odile BOCK

Fait à Sélestat, le 23/02/2024

Le Maire :
Marcel BAUER